

Tagung auf Deutsch, 14. - 15. Juni 2012, bitte umdrehen

Invitation

2012



JOURNÉES DU DROIT  
DE LA CIRCULATION ROUTIÈRE  
11 - 12 JUIN 2012



Stämpfli Verlag AG Bern



UNIVERSITAS  
FRIBURGENSIS

UNIVERSITÉ DE FRIBOURG / UNIVERSITÄT FREIBURG  
FACULTÉ DE DROIT / RECHTSWISSENSCHAFTLICHE FAKULTÄT

droit/recht

# QUINZIÈMES JOURNÉES DU DROIT DE LA CIRCULATION ROUTIÈRE 2012

Depuis trente ans, le Département de droit privé de l'Université de Fribourg organise, en collaboration avec l'Automobile Club de Suisse (ACS), les Journées du droit de la circulation routière, auxquelles prennent part des juristes, des experts en assurances ainsi que d'autres spécialistes de toute la Suisse. Les journées se déroulent, comme à l'accoutumée, dans les langues française et allemande, à savoir les 11 - 12 juin 2012 en français, sous la direction du professeur FRANZ WERRO, et les 14 - 15 juin 2012 en allemand, sous la direction du professeur THOMAS PROBST. Le programme se compose de cinq conférences générales qui ont lieu en plenum et de quatre ateliers à choix.

## CONFÉRENCES GÉNÉRALES

### Les préjudices réfléchis et les dommages consécutifs à un choc nerveux (Franz Werro)

Lors d'un accident de la circulation, il est fréquent qu'à côté de la victime directe, d'autres personnes subissent par contre-coup un dommage et/ou un tort moral. Le droit de la responsabilité civile ne permet en principe pas la réparation du préjudice "réfléchi" de ces personnes. A cela s'ajoute que la réparation des différents préjudices réfléchis n'obéit pas forcément aux mêmes principes et n'est pas soumis aux mêmes modalités. Cette situation conduit parfois à des délimitations malheureuses ainsi qu'à des appréciations contradictoires. Les parents qui, à la suite de la mort accidentelle de leur enfant, doivent suivre un traitement psychiatrique, peuvent-ils prétendre à la fois à la réparation du dommage qui en découle et à la réparation du tort moral subi ? Le fait qu'ils aient appris l'accident eux-mêmes ou par la police joue-t-il un rôle ? Le crash d'un avion se distingue-t-il d'un accident de voiture ? L'exposé fait le point sur le préjudice réfléchi et propose d'en faire une approche plus cohérente.

### Questions actuelles sur le droit de recours de l'assurance sociale (Ghislaine Frésard-Fellay)

Les accidents de la circulation routière entraînent fréquemment le recours de l'assurance sociale. Le 1er janvier 2012, un premier paquet de mesures de la 6e révision de l'AI est entré en vigueur. Il se justifie d'examiner quels changements interviendront dans le domaine des prestations et quels effets ces changements entraîneront sur le droit de la responsabilité civile ainsi que sur le droit de recours de l'assurance sociale. L'exposé traite en particulier des accidents qui, pour reprendre les mots du Tribunal fédéral et du législateur, causent des « syndromes sans pathogenèse ni éthologie claire et sans constat de déficit organique ».

### Des contraventions à la violation grave des lois de la circulation routière : les délimitations et leurs problématiques (Alain Macaluso)

La question de savoir si une violation des règles de la circulation doit être qualifiée de simple ou de grave au sens de l'art. 90 al. 1 ou 2 LCR, ou simplement de contravention au sens de la LAO a, en pratique, d'importantes conséquences juridiques. Malgré une pratique riche en la matière, les délimitations restent floues. La question de savoir où doit se situer, dans le cas concret, la limite entre contravention, violation simple, ou violation grave des règles de la circulation, est controversée en pratique. L'exposé donne un aperçu de la pratique en ce domaine et propose une approche critique de celle-ci.

### La jurisprudence en matière de droit pénal et de droit administratif (Alain Macaluso/Benoît Carron)

Dans le droit de la circulation routière, les aspects de droit pénal et de droit administratif sont étroitement liés. L'exposé présente la jurisprudence récente en ces matières. En droit administratif, les thèmes abordés comprendront notamment la notion de « voie publique » ; la délimitation entre infraction légère, moyennement grave et grave en matière de retrait de permis ; l'échéance de la validité du permis de conduire à l'essai ; la course de contrôle et le nouvel examen de conduite ; les conditions requises pour un retrait de sécurité et les mesures d'instructions. En matière de droit pénal, les thèmes traités comprendront notamment l'interdiction judiciaire de circuler ; la confiscation du véhicule ; le meurtre par dol éventuel et la mise en danger de la vie d'autrui.

---

## **La jurisprudence en matière de droit de la responsabilité civile et de droit des assurances (Franz Werro/Guy Chappuis/Ghislain Frésard-Felley)**

La jurisprudence du Tribunal fédéral en matière de droit de la responsabilité civile et de droit des assurances demeure une matière en pleine mutation. Durant les deux dernières années, la pratique a donné lieu à des jugements importants du Tribunal fédéral. L'exposé propose l'analyse critique des plus importants et fait le point notamment sur la prescription, la responsabilité de l'avocat, le calcul du dommage ou encore la pluralité des responsables et le recours de l'assurance.

---

### **ATELIERS À CHOIX**

*Vous pouvez participer à deux ateliers parmi les quatre proposés.*

#### **Théorie et pratique du retrait de permis (Benoît Carron)**

Tout automobiliste qui dépasse les limitations de vitesse, conduit en état d'ébriété ou viole d'une quelconque autre manière les règles de la circulation doit non seulement s'attendre à en subir les conséquences sur un plan pénal, mais également à se voir retirer son permis de conduire. Cette mesure administrative est d'ailleurs souvent bien plus douloureuse pour le conducteur que le paiement d'une amende. A quelles conditions le permis de conduire peut-il être retiré ? Quelle doit être la durée du retrait ? Voici le genre de questions auquel le présent exposé répondra, à la lumière de la nouvelle jurisprudence du Tribunal fédéral.

#### **Excès de vitesse et stratégie *Vision Zero*, du point de vue de la psychologie routière (Raphaël Huguenin)**

Les accidents de la circulation sont souvent dus à un excès de vitesse. Les accidents causés par les chauffeurs de la route et les graves conséquences que ces catastrophes peuvent avoir sur les victimes et leurs proches, font sans cesse les gros titres dans les journaux. Face à cette réalité, l'objectif visant à ramener à zéro le nombre de blessés graves et de morts sur la route semble être visionnaire, voire même utopique. Il suscite la question du rôle joué par la psychologie routière en vue de la suppression des accidents de la route. Quels enseignements peut-on retirer de la psychologie du comportement et comment ceux-ci se traduisent-ils en mesures concrètes, destinées à rendre l'usage de la route plus sûr ? C'est le type de questions auxquelles le présent exposé sera consacré.

#### **Aspects juridiques des prestations d'assurance en nature (Vincent Bruhlart)**

Le règlement des sinistres des compagnies d'assurances privées fait aujourd'hui la part belle aux prestations en nature. En lieu et place des indemnités classiques, les assureurs privés offrent désormais, spécialement dans les assurances *choses et patrimoine*, des prestations et des services qui tendent à une réparation directe des dommages ; en matière d'assurances de personnes, les prestations tendant à l'assistance et à la réintégration professionnelle sont devenues courantes (Care et Case Management). Cette nouvelle situation pose des problèmes juridiques spécifiques (obligation d'accepter les prestations en nature ou choix de l'assuré et du lésé entre indemnisation et service, relations juridiques, obligation de moyens et obligation de résultat, certification des prestataires, problèmes de garantie, etc.) ; nous nous proposons de les examiner dans cet exposé qui fera le lien entre les pratiques récentes du règlement des sinistres et les exigences de la loi et de la jurisprudence.

#### **La révision du droit de la prescription (Pascal Pichonnaz)**

Suite à un accident de la circulation, victimes, responsables et assureurs doivent souvent négocier durant une longue période. Cela suppose parfois de suspendre ou d'interrompre le cours de la prescription. L'art. 83 LCR traite en partie de cette question pour les actions en dommages-intérêts et en réparation du tort moral qui découlent d'accidents de la circulation routière. Cette disposition renvoie toutefois pour le surplus aux règles du Code des obligations relatives à la prescription. Dès lors, la révision du droit de la prescription proposée par l'avant-projet du Conseil fédéral a une influence directe sur les relations entre victimes, responsables et assureurs. L'exposé fera ainsi le point de la situation, en abordant notamment l'examen de la question de la renonciation à la prescription, des effets de l'interruption ou de la suspension, selon le droit actuel et selon le droit proposé ou désirable.

# PROGRAMME POUR LES JOURNÉES DES 11 ET 12 JUIN 2012

## LUNDI 11 JUIN 2012

Dès 9.15		<b>CONFÉRENCES GÉNÉRALES</b> Auditoire Joseph Deiss, Péroilles
10.15 – 11.15	<b>F. Werro</b>	Accueil avec café et croissant  Les préjudices réfléchis et les dommages consécutifs à un choc nerveux
11.20 – 12.05	<b>G. Frésard-Fellay</b>	Questions actuelles sur le droit de recours de l'assurance sociale
12.05 – 13.15		Repas (buffet)
		<b>ATELIERS À CHOIX</b>
13.15 – 14.20		<b>1<sup>re</sup> session</b>
14.20 – 14.50		Pause-café
14.50 – 15.55		<b>2<sup>e</sup> session</b>
	<b>B. Carron</b>	Théorie et pratique du retrait de permis
	<b>R. Huguenin</b>	Excès de vitesse et stratégie <i>Vision Zero</i> , du point de vue de la psychologie routière
	<b>V. Bruhlart</b>	Aspects juridiques des prestations d'assurance en nature
	<b>P. Pichonnaz</b>	La révision du droit de la prescription
		<b>CONFÉRENCE GÉNÉRALE</b> Auditoire Joseph Deiss, Péroilles
16.00 – 17.00	<b>A. Macaluso</b>	Des contraventions à la violation grave des lois de la circulation routière : les délimitations et leurs problématiques
Dès 17.00	<b>APÉRITIF</b>	

## MARDI 11 JUIN 2012

		<b>CONFÉRENCES GÉNÉRALES</b> Auditoire Joseph Deiss, Péroilles
08.15 – 09.45	<b>A. Macaluso</b> <b>B. Carron</b>	La jurisprudence en matière de droit pénal et de droit administratif
09.45 – 10.15		Pause-café
10.15 – 11.45	<b>F. Werro/</b> <b>G. Chappuis/</b> <b>G. Frésard-Felley</b>	La jurisprudence en matière de droit de la responsabilité civile et de droit des assurances

### LES RAPPORTEURS :

**Franz Werro**

Professeur à l'Université de Fribourg et au Georgetown University Law Center, Washington DC (direction des journées)

**Vincent Bruhlart**

Professeur aux Universités de Lausanne et Genève, Membre du Comité de direction, GENERALI Suisse Holding SA

**Benoît Carron**

Avocat à Genève, chargé de cours à l'Université de Fribourg

**Guy Chappuis**

Avocat, ancien membre de la direction suisse de la Bâloise Assurance

**Ghislaine Frésard-Felley**

Ancienne directrice de la division juridique de la SUVA, avocate, chargée de cours aux Universités de Fribourg et de Lausanne

**Raphael Huguenin**

Dr phil., Dr h.c., psychologue SPC, président ASMC, Boll

**Alain Macaluso**

Professeur à l'Université de Lausanne, avocat à Genève

**Pascal Pichonnaz**

Professeur à l'Université de Fribourg

# ORGANISATION

## Dates

Lundi 11 juin 2012  
Mardi 12 juin 2012

## Lieu

Auditoire Joseph Deiss, Université de Fribourg  
Bd de Pérolles 90, 1700 Fribourg

## Frais d'inscription

CHF 480.-, y compris la documentation, la participation aux conférences et ateliers, ainsi que les pauses-café et l'apéritif  
CHF 200.- pour les étudiant-e-s, assistant-e-s et doctorant-e-s

## Inscriptions

- par internet [www.unifr.ch/formcont](http://www.unifr.ch/formcont)
- au moyen du talon ci-joint (page 7), par fax au 026 300 96 49
- ou par poste à :  
Service de la formation continue, Université de Fribourg  
Rue de Rome 6, 1700 Fribourg

## Délai d'inscription

20 mai 2012

## Organisation

Service de la formation continue  
Université de Fribourg  
Rue de Rome 6, 1700 Fribourg  
Tél. 026 300 73 39, fax 026 300 96 49  
E-mail : [formcont@unifr.ch](mailto:formcont@unifr.ch)  
[www.unifr.ch/formcont](http://www.unifr.ch/formcont)

## Réservation d'hôtel

Le Service des Congrès de Fribourg Tourisme a réservé un contingent de chambres pour ces Journées. Il vous est possible de vous inscrire via notre site web [www.unifr.ch/formcont](http://www.unifr.ch/formcont) ou par e-mail à l'adresse [congress@fribourgtourisme.ch](mailto:congress@fribourgtourisme.ch) ou par téléphone 026 350 11 11 ou par fax 026 350 11 12. Ce contingent de chambres demeure jusqu'au 30 avril 2012. Nous vous recommandons de vous soucier de votre logement à temps, car les possibilités d'hébergement sont limitées à Fribourg.

# JOURNÉES DU DROIT DE LA CIRCULATION ROUTIÈRE 2012

---

## Inscription online [www.unifr.ch/formcont](http://www.unifr.ch/formcont)

Je m'inscris aux journées des **11 et 12 juin 2012** à Fribourg.

Titre\* : \_\_\_\_\_ Nom\* : \_\_\_\_\_

Prénom\* : \_\_\_\_\_

Activité professionnelle : \_\_\_\_\_

Adresse :  privée  professionnelle

Etude / Entreprise / Autorité\* : \_\_\_\_\_

Rue / N° : \_\_\_\_\_

NPA / localité\* : \_\_\_\_\_

Tél. privé : \_\_\_\_\_ Tél. prof. : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

\*Ces données figureront sur la liste des participants.

Etudiant-e-s, assistant-e-s et doctorant-e-s (joindre SVP une copie de la carte de légitimation)

### Cocher au maximum deux manifestations

Je participerai aux deux ateliers suivants :

- Théorie et pratique du retrait de permis
- Excès de vitesse et stratégie *Vision Zero*, du point de vue de la psychologie routière
- Aspects juridiques des prestations d'assurance en nature
- La révision du droit de la prescription

### Conditions d'annulation

Votre inscription est définitive. Pour tout désistement, nous vous prions de vous annoncer **par écrit** ; la somme de CHF 50.- sera facturée pour couvrir les frais administratifs. En cas de désistement entre 2 et 4 semaines avant le début des journées, la moitié du montant d'inscription sera facturée. La totalité de la finance d'inscription sera exigée si la renonciation est communiquée moins de 2 semaines avant le début des journées. Exception : maladie ou accident (avec certificat médical).

Frankieren  
Affranchir  
Stamp

Service de la formation continue  
Université de Fribourg  
Rue de Rome 6  
1700 Fribourg